

Lettre du SNUipp Isère

Vendredi 15 mai 2009

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école

Cette lettre en format PDF sur le lien : <http://38.snuipp.fr/spip.php?rubrique262>

Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à snu38@snuipp.fr.

- **Journée d'action du 19 mai.**
- **Mouvement : CAPD le 29 mai.**
- **CTP ASH : le 2 juin.**
- **CTP ajustement de juin.**
- **Evaluations CE1**

■ Journée d'action du 19 mai.

Après le 29 janvier, le 19 mars, le 1er mai, après les multiples actions locales dans tous les secteurs dont celui de l'éducation on continue avec le **Festival du droit à l'éducation, du 11 au 19 mai 2009**

Les organisations du collectif « Un pays, une école, notre avenir » organisent le Festival du droit à l'éducation, du 11 au 19 mai 2009.

Chacun peut organiser localement une remise de palmes auprès d'une autorité ou d'un élu, pour transmettre au ministre :

Palme des effets spéciaux aux remplacements virtuels
Palme spéciale naphthaline aux nouveaux programmes
Palme de l'efficacité au respect des métiers et des missions
Palme de l'organisation du désordre au service minimum d'accueil
Palme du plus mauvais scénario aux suppressions d'emplois
Palme d'or de la réussite pour tous aux ZEP
Prix meilleur espoir à l'école maternelle

À Grenoble, une remise de palme est organisée le **mardi 19 mai 2009, de 17h à 19h, rue Félix Poulat**, au lieu de rendez-vous de la Ronde des obstinés grenoblois.

Les organisations à l'initiative de cet appel :

AFL - Cé - CEMEA - CRAP- Cahiers pédagogiques - EEDF - FAEN - FCPE - FEP-CFDT - FERC-CGT - FGPEP - FIDL - FOEVEN - Les FRANCAS - FSU - GFEN - ICEM -pédagogie Freinet JPA - La Ligue de l'Enseignement - Fédération Léo Lagrange - OCCE - SGEN-CFDT- SUD Education - UNEF - UNL - UNSA Education

Les organisations qui soutiennent cet appel :

AEAT - AFPEN - AGEEM - AMUF - ANATEEP - APBG - APSES - APKHKSES - ATTAC France - CFDT - CGT - CMR - CNAJEP - CNAL - CSF - FFMJC - FNAME - Bureau national FNAREN - FNDDEN - FNFR - LDH - MRAP - PRISME - Solidaires - UDPPC - UFAL - UNSA

Plus d'informations sur le site du snuipp38 : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article664>

■ Mouvement : la CAPD se tiendra le 29 mai.

Comme le prévoit le BO sur la mobilité, les personnels seront prévenus avant la CAPD de leur projet d'affectation. Dans le même temps les délégués du personnel devraient disposer du projet global d'affectation des personnels. Nous ferons alors notre travail de vérification en fonction des éléments qui nous auront été fournis.

Publication des résultats :

Attention : si vous ne souhaitez pas que le résultat de votre mouvement apparaisse de façon nominative dans nos publications, merci de nous en informer rapidement par mail à snu38@snuipp.fr

■ ASH : le CTP ASH se tiendra le 2 juin.

Un CTP spécial ASH est convoqué, à la demande du SNUipp, le 2 juin. De profonds changements sont en train d'être réalisés tant dans le fonctionnement des RASED et que dans celui des établissements spécialisés.

Il est important de nous faire connaître la situation de votre secteur afin que nous ayons une connaissance la plus précise possible de la situation de notre département.

Un décret concernant l'ASH a été publié en avril. Nous avons pu constater que les mesures prises en février par l'IA de l'Isère anticipaient sur la publication de ce décret.

Nous vous invitons à nous contacter rapidement pour nous permettre de préparer au mieux ce CTPD

snu38@snuipp.fr

■ CTP d'ajustement de juin.

Une petite erreur s'est glissée dans le titre de l'enquête « carte scolaire », en page 9 de l'Échos des Cours que vous allez recevoir : nous ne connaissons toujours pas la date de la tenue du CTP d'ajustement.

Pensez tout de même à nous faire parvenir le plus vite possible l'enquête carte scolaire.

<http://38.snuipp.fr/spip.php?article662>

■ Evaluations CE1 : le ministère persiste et signe.

Le SNUipp au niveau national a pris contact avec le SE-UNSA et le SGEN-CFDT pour proposer à tous les enseignants une consigne unitaire.

Proposition de consigne unitaire :

- *Ne rendre compte que des seuls résultats des évaluations aux élèves et aux parents de la classe concernée ;*
- *Ne pas utiliser le logiciel ministériel de transmission et ne transmettre que les résultats anonymés (élèves et école) en utilisant le logiciel proposé par les syndicats.*

D'autre part, le SNUipp de l'Isère vous propose d'envoyer collectivement le courrier que vous trouverez sur notre site à votre IEN.

<http://38.snuipp.fr/spip.php?article663>

Plus de détails et la lettre sur notre site : <http://38.snuipp.fr/>

Pas de réponse *directement à ce mail mais à* snu38@snuipp.fr